



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



☰ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 📱 06 80 13 44 28 🌐 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Accès au corps des professeurs Agrégés par liste d'aptitude Postes adaptés - Aménagement du poste de travail CAPA du 17 Mars 2014 - Déclaration des élu(e)s du **SIAES - FAEN**

Accès au corps des professeurs Agrégés par liste d'aptitude :

L'accès au corps des professeurs Agrégés constitue un aboutissement dans la carrière des professeurs Certifiés, d'EPS et de Lycée Professionnel. Le **SIAES - FAEN** est attaché au concours de l'agrégation et à la promotion par liste d'aptitude qui constitue une reconnaissance de la valeur professionnelle et de la carrière des professeurs.

Le **SIAES - FAEN** estime que la candidature des Professeurs de Lycée Professionnel doit être examinée avec le même soin que celle des professeurs Certifiés et des Professeurs d'EPS. A dossier égal rien ne justifie que la candidature d'un PLP soit systématiquement écartée. Nous nous félicitons donc que la valeur et le mérite professionnels des PLP soient reconnus au même titre que celui des professeurs Certifiés et d'EPS.

Postes adaptés - Aménagement du poste de travail :

Le **SIAES - FAEN** est longuement intervenu lors du Groupe de travail du 14 Mars 2014 pour déplorer l'insuffisance des moyens alloués au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré confrontés à des difficultés de santé.

L'allongement de la durée de la carrière conjugué à la forte dégradation des conditions de travail (augmentation de la charge de travail, violences, pressions hiérarchiques et des parents) génère souffrance et pathologies.

Conséquence d'un budget insuffisant, un certain nombre de professeurs et CPE n'obtiennent pas la reconduction du volume horaire d'allègement ou d'aménagement qui leur était attribué l'an passé ou se voient refuser un poste adapté.

Le **SIAES - FAEN** demande également que les préconisations d'adaptation des horaires journaliers (emploi du temps adapté à la pathologie) émises par les médecins, qui ne coûtent rien à l'administration, soient suivies par les personnels de Direction. Si la plupart d'entre eux tiennent compte des préconisations médicales et de l'état de santé, certains ne mettent pas tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail des personnels. Or, un emploi du temps adapté à la pathologie, permet bien souvent au professeur d'assurer son service dans de meilleures conditions et sans conséquences négatives pour son état de santé.

Revendications :

Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une revalorisation globale et significative des traitements est impérative afin de compenser la perte considérable de pouvoir d'achat des fonctionnaires (augmentation de la valeur du point d'indice et revalorisation des grilles indiciaires). Toutefois pour le **SIAES - FAEN** cela ne saurait s'accompagner d'une modification des missions et des statuts des professeurs.

Le **SIAES - FAEN** rappelle ses revendications :

- Augmentation des DHG actuellement en diminution, y compris dans l'Education prioritaire,
- Modification du calendrier triennal avec report de la pré-rentree des enseignants de fin août au début du mois de septembre,
- Annulation de la récupération de la journée de prérentree prévue le 11 Juin 2014,
- Définition d'une autre « refondation » pour l'Ecole de la République, beaucoup plus ambitieuse,
- Arrêt du regroupement école/collège et de la réunionite qui en découle,
- Remise en cause des différentes formes d'évaluation chronophages pour le bac, notamment en langues et dans l'enseignement professionnel (CCF),
- La défense du décret de 1950 et des statuts particuliers.

Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Denis ROYNARD - Commissaires Paritaires Agrégés du **SIAES - FAEN**